



Auto école La Desvroise
N° Siret : 995 227 477 000 16
Agrément N° E 26 062 0001 0
autoecoleladesvroise@gmail.com
03 21 33 28 29 code NAF 8553Z

Programme de formation à la validation de la catégorie A2 vers la catégorie A du permis de conduire

1) Préambule

Depuis le 3 juin 2016, l'accès à la catégorie A du permis de conduire (motocyclettes sans limitation de puissance) est subordonné à la détention préalable de la catégorie A2 pendant une durée minimale de deux ans et au suivi d'une **formation obligatoire dite « passerelle »**, sans examen final.

Cette formation vise à accompagner le conducteur titulaire du permis A2 vers une pratique plus experte et responsable de la conduite des motocyclettes de forte puissance, en renforçant la maîtrise technique, l'anticipation des risques et l'adaptation du comportement de conduite.

2) Les enjeux de la formation passerelle A2 vers A

Les motocyclettes de catégorie A offrent des performances supérieures qui nécessitent une **maîtrise technique accrue**, une meilleure capacité d'analyse des situations de conduite et une gestion fine des accélérations et des trajectoires.

Les conducteurs de deux-roues motorisés demeurent particulièrement exposés au risque routier. L'objectif de cette formation est donc de **favoriser une transition progressive et sécurisée** vers la conduite d'une motocyclette sans limitation de puissance, en développant les compétences suivantes :

- savoirs,
- savoir-faire,
- savoir-être,
- savoir-devenir.

3) L'organisme de formation

Établissement de formation :

- **Raison sociale** : Auto école La Desvroise
- **Adresse** : 41 place Léon Blum 62240 DESVRES
- **Adresse électronique** : autoecoleladesvroise@gmail.com
- **Téléphone** : 03 21 33 28 29
- **SIRET** : 995 227 477 000 16
- **Agrément préfectoral** :
- **Code NAF** : 8553 Z
- **Gérant** : Monsieur SABLON Anthony



Auto école La Desvrouse
N° Siret : 995 227 477 000 16
Agrément N° E 26 062 0001 0
autoecoleladesvrouse@gmail.com
03 21 33 28 29 code NAF 8553Z

- **Responsable des relations avec les élèves :** Monsieur SABLON Anthony

4) Les prérequis

- Être titulaire du **permis de conduire de la catégorie A2** depuis **au moins deux ans** ;
- Être apte médicalement à la conduite des motocyclettes.

5) Le public visé

Tous conducteurs titulaires du permis A2 souhaitant accéder à la **catégorie A du permis de conduire**.

6) La durée de la formation

7 heures de formation obligatoires, conformément à la réglementation en vigueur, réparties comme suit :

- **2 heures de formation théorique** ;
- **5 heures de formation pratique**, dont :
 - 2 heures hors circulation,
 - 3 heures en circulation.

7) Le programme de la formation

Formation théorique (2 heures)

Formation dispensée par un enseignant de la conduite diplômé, portant sur :

- l'accidentalité spécifique aux motocyclettes de forte puissance ;
- les caractéristiques techniques et comportementales des motocyclettes de catégorie A ;
- la gestion de la puissance et de l'accélération ;
- l'analyse des situations à risque et les stratégies d'évitement ;
- les équipements de protection du motard et leur importance ;
- l'évolution des comportements entre A2 et A.

8) Formation pratique hors circulation (2 heures)

Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.

Objectifs :



Auto école La Desvrouse
N° Siret : 995 227 477 000 16
Agrément N° E 26 062 0001 0
autoecoleladesvrouse@gmail.com
03 21 33 28 29 code NAF 8553Z

- appréhender les différences de comportement entre une motocyclette A2 et une motocyclette de catégorie A ;
- maîtriser les techniques de maniement à basse et moyenne vitesse ;
- travailler la précision des trajectoires et la gestion de l'équilibre ;
- adapter le regard, la posture et les commandes à une moto plus puissante ;
- renforcer les techniques de freinage et de stabilité.

9) Formation pratique en circulation (3 heures)

Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.

Objectifs :

- adapter son comportement de conduite à un véhicule plus performant ;
- anticiper davantage les situations de circulation ;
- gérer les accélérations et les reprises en toute sécurité ;
- maintenir des marges de sécurité suffisantes ;
- adopter une conduite fluide, responsable et respectueuse des autres usagers ;
- consolider l'autonomie et la prise de décision.

10) Validation de la formation

À l'issue de la formation, une **attestation de suivi de formation passerelle A2 vers A** est délivrée par l'établissement de formation.

Cette attestation permet au titulaire de solliciter la fabrication du **permis de conduire de catégorie A**, sans examen complémentaire.

11) Conclusion

Cette formation passerelle constitue une étape essentielle dans le parcours du motard. Elle permet de sécuriser l'accès à la conduite des motocyclettes de forte puissance et de renforcer durablement les compétences du conducteur, dans un objectif de **sécurité routière, de responsabilité et de plaisir maîtrisé**.